



Le grand sceau royal navarrais de Thibaud V de Champagne, instrument de la revendication d'un pouvoir de droit divin (vers 1255-1256)

Arnaud Baudin

► To cite this version:

Arnaud Baudin. Le grand sceau royal navarrais de Thibaud V de Champagne, instrument de la revendication d'un pouvoir de droit divin (vers 1255-1256). Les Cahiers Haut-Marnais, 2019, Études de sigillographie haut-marnaise, A. Baudin (dir.), 294 (2019/3), p. 5-29. hal-03517636

HAL Id: hal-03517636

<https://hal.science/hal-03517636>

Submitted on 23 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

les Cahiers
haut-marnais

Études de sigillographie haut-marnaise

sous la direction d'Arnaud Baudin

Le grand sceau royal navarrais de Thibaud V de Champagne, instrument de la revendication d'un pouvoir de droit divin (vers 1255-1256)

Arnaud Baudin

Pitié m'enseigne une complainte sur un homme qui avait au bord de la Seine et de la Marne maintes maisons. Nul n'est jamais parvenu à la perfection où il serait parvenu, sans la mort qui, quand il est revenu, l'a mordu : c'est le roi Thibaud de Navarre [...]. Il ne se passera plus de jour que ne s'en plaignent la Navarre, la Brie, la Champagne. Troyes, Provins et les deux Bar, vous avez perdu votre manteau. Vous avez entamé votre déclin, puisque vous avez perdu un tel seigneur.

Rutebeuf, *La complainte du roi de Navarre*,
vers 1271.¹

Lorsqu'il succède à son père le 8 juillet 1253, Thibaud V de Champagne² (1253-1270) hérite d'un vaste ensemble territorial géographiquement et institutionnellement hétérogène composé, dans le royaume de France, des comtés de Champagne et de Brie avec Troyes et Provins

Je remercie Jean-Luc Chassel et Clément Blanc pour les échanges partagés à l'occasion de l'écriture de ces lignes et pour leur relecture amicale.

1. Rutebeuf, *Œuvres complètes*, Michel Zink (éd.), Paris, 1990, t. II, p. 381-389 (d'après le *BnF*, ms. 7633).

2. Pour plus de clarté, je privilégie ici la numérotation champenoise des dynasties plutôt que celle en usage en Navarre. Pour mémoire, le comte de Champagne Thibaud IV (1201-1253) est le roi de Navarre Teobaldo I (1234-1253), Thibaud V est Teobaldo II (1253-1270) et son frère Henri III est Enrique I (1270-1274).

pour centres politiques, et, dans la péninsule ibérique, du royaume pyrénéen de Navarre, avec Pampelune pour capitale, que le comte Thibaud IV le Chansonnier (1201-1253) avait acquis dix-neuf ans auparavant de son oncle maternel, le roi Sanche VII (1194-1234). Né en décembre 1235, le jeune homme n'a pas encore atteint l'âge de la majorité féodale et la régence est alors confiée à sa mère, Marguerite de Bourbon, dans une période d'incertitude face aux désirs expansionnistes de la Castille et aux revendications de la noblesse navarraise. Si la menace castillane est rapidement écartée au prix d'une alliance avec le roi d'Aragon Jacques I^{er} (1213-1276), dans le royaume pyrénéen, en revanche, la fronde des barons contrarie l'investiture de Thibaud, contraint de s'engager à respecter les *fueros*, cet ensemble de textes normatifs établissant les coutumes du royaume dans le domaine juridique et fiscal. Placé sous la tutelle d'un conseil dirigé par le sénéchal Sancho Fernández de Monteagudo jusqu'à ses 21 ans, le roi est finalement hissé sur le pavois dans la cathédrale de Pampelune le 27 novembre 1253 selon le rite ancestral.

Le souvenir de cette minorité difficile est déterminant pour comprendre la réaction de Thibaud dans les premières années de son règne, une réaction qui se joue simultanément dans la construction d'un destin politique qu'accompagne une mise en scène symbolique. En 1254-1255, il négocie auprès de Louis IX son union avec la princesse Isabelle, fille du roi de France et de Marguerite de Provence, concrétisée à Melun le 6 avril 1255 des mains de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud³. Le couple, qui réside le plus souvent à Paris au plus près du Capétien, vit dès lors dans l'admiration et l'imitation de saint Louis qui trouvera son accomplissement ultime dans une mort partagée au retour de la croisade de Tunis⁴. Peu de temps après ce mariage, le roi de Navarre renouvelle la matrice du grand sceau qu'il utilisait sans doute depuis son avènement. Véritable outil de communication politique, la nouvelle image sigillaire devient alors le *medium* essentiel d'une revendication particulière qui n'avait jusque-là jamais été exprimée avec autant de force et dont les origines puisent leur source dans la mémoire de l'humiliation du serment de novembre 1253. L'étude proposée dans les lignes qui suivent souhaite offrir une mise en perspective et une

3. Maria Raquel García Arancón, *Teobaldo II de Navarra (1253-1270), Gobierno de la monarquía y recursos financieros*, Pampelune, 1985, p. 45-53.

4. Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, notamment aux p. 221 et 600. Les grandes lignes de l'éducation reçue par Isabelle de son père se retrouvent dans les instructions morales qu'il adresse à la reine de Navarre et à son fils, le futur Philippe III, avant le départ pour Tunis (David O'Connell, *The Teachings of Saint Louis. A Critical Text*, Chapel Hill, 1972 et *Id.*, *Les Propos de Saint Louis*, Paris, 1974).

analyse nouvelle du mécanisme d'adoption et des codes symboliques qui articulent le discours de cette double matrice, à la faveur notamment du témoignage exceptionnel apporté par le sceau d'un agent du pouvoir comtal contemporain et du corpus emblématique des rois de Navarre⁵.

La double matrice du grand sceau royal navarrais : une gravure ibérique

À la fin de l'année 1256, Thibaud V atteint ses 21 ans, âge de la majorité féodale selon le droit coutumier français⁶. Il sort alors de la tutelle qu'exerçait sa mère, d'abord seule régente (1253-1254), puis avec le sénéchal de Navarre Sancho Fernández de Monteagudo (1254-1256).

Au sortir d'une longue période d'incertitude tant à l'extérieur qu'à l'intérieur où la minorité du jeune souverain a été l'occasion, pour la noblesse et la bourgeoisie navarraises, de tenter de recouvrer leurs anciennes libertés, voire d'en acquérir de nouvelles, le début du gouvernement personnel du roi de Navarre doit marquer les esprits. Et de toute évidence, pour Thibaud, l'expression de cette autorité passe par le renouvellement de la matrice du sceau qui était en usage depuis août 1254 et qui reproduisait la plupart des codes du grand sceau comtal en usage sous le règne de son père⁷. Œuvre d'un artiste talentueux, peut-être parisien, habitué au traitement des mouvements et à l'exécution des étoffes et des drapés, ce premier module de 90 mm de diamètre représente le roi en chevalier chargeant vers la droite, la tête protégée par un heaume cylindrique à timbre plat, vêtu d'un haubert recouvert d'une cotte d'armes ample et flottante, le bouclier et la housse du destrier aux armes de Navarre, avec pour légende : + S' THEOBALDI / DEI : GRA(cia) R/E/GIS [NAVARRE CAMPANIE ET] BRIE : CO(m)ITIS : PALATINI. Au revers, un contre-sceau de 45 mm figure l'écu et le cri d'armes de la maison bléso-champenoise : + PASSE AVANT LA THIEBAVT⁸.

5. Les développements de cette étude s'appuient sur le travail que j'avais eu l'occasion de consacrer à ce deuxième grand sceau du comte Thibaud V dans : A. Baudin, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début XIV^e siècle)*, Langres, 2012, p. 80-81 et n° 15-15^{bis} (désormais Baudin).

6. Henri d'Arbois de Jubainville, « Recherches sur la minorité et ses effets dans le droit féodal français », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 12, 1851, p. 415-440 et t. 13, 1852, p. 136-168, 533-551.

7. La première empreinte connue de ce sceau est apposée à un acte du mois d'août 1254 (Arch. dép. Marne, 17 H 8, n° 27).

8. Baudin, n° 14-14^{bis}. La première empreinte connue de ce sceau est apposée à un acte du mois d'août 1255 (Arch. dép. Marne, 17 H 8, n° 27).

Trois mois après la fin de la régence, un nouveau grand sceau apparaît au bas d'un acte émis par la chancellerie champenoise en faveur du chapitre cathédral de Reims⁹. Il s'agit d'un magnifique sceau biface, d'une circonférence de 103 mm, reprenant l'iconographie générale du modèle précédent mais représentant désormais, à l'avvers, le roi ceint d'un heaume couronné, et au revers l'écu de Champagne supporté par deux lions la tête contournée [fig. 1 & 2]. Le cri d'armes a disparu de la légende qui court désormais sur les deux faces du diptyque, devenues indissociables : SIGI/LLVM THEO/BALDI : DEI (*trois points*) GRA(*cia*) : / R/EGIS (*trois points*) NAVARRE (*trois points*) / + (*trois points*) CAMPANIE (*trois points*) ET (*trois points*) BRIE (*six points*) COMITIS (*trois points*) PALATINI (*une étoile suivie de trois points*).

L'adoption de ce modèle constitue à plus d'un titre une rupture essentielle au sein de la suite des sceaux comtaux champenois. Outre l'abandon du cri d'armes, il en diffère aussi par le renoncement à l'usage des intailles qui constituait, sous le principat de Thibaud IV en particulier, une caractéristique des matrices comtales¹⁰. Une autre évolution, plus évidente encore, concerne les dimensions de ce second sceau. À l'intérieur de la série, dont le module double entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XIII^e siècle, ce nouveau type est d'un diamètre supérieur de 23 cm par rapport aux deux premiers grands sceaux de Thibaud IV en 1214 et 1232, et de 13 cm par rapport au troisième grand sceau du même comte en 1234 et au premier type de Thibaud V en 1253¹¹. Au XIII^e siècle, les rois de France Louis IX, Philippe III et Philippe IV utilisent des modules respectivement de 82 mm (1226), 85 mm (1270) et 90 mm (1285) et il faut attendre le règne de Charles IV en 1322 pour voir un sceau royal de taille équivalente (102 mm)¹². Les rois des Romains

9. Arch. dép. Marne, 2 G 988, n° 1 : autorisation de Thibaud V à Étienne le Bœuf, demeurant à Chaudardes, ancien citoyen de Reims, son homme lige pour 50 livrées de terres assignées sur divers droits à Saint-Médard près Pontfaverger, Aussonce et La Neuville-lès-Aussonce, de transférer à des gens de mainmorte le surplus de ses droits dans ces trois villages, à condition qu'ils demeurent en la garde du comte de Champagne (mars 1257, n. st.).

10. A. Baudin, « Les intailles dans les sceaux de la maison de Blois-Champagne aux XII^e-XIII^e siècles : raffinement des élites et phénomène de mode », dans Jean-Luc Chassel (éd.), *Les sceaux, sources de l'histoire médiévale en Champagne*. Actes des tables rondes de la SFHS (Troyes, 14 septembre 2003 ; Reims, 9 octobre 2004), Paris, 2007, p. 117-123 et Baudin, p. 115-125.

11. Baudin, n^{os} 10-12 et 14.

12. Arch. nat., sc/D 41 (premier grand sceau de Louis IX en 1226 : 82 mm), D 42 (deuxième grand sceau de Louis IX vers 1250-1252 : 83 mm), D 44 (grand sceau de Philippe III en 1270 : 85 mm), D 47 (grand sceau de Philippe IV en 1285 : 90 mm) et D 52 (grand sceau de Charles IV en 1322 : 102 mm).



Fig. 1 & 2 – Empreintes de cire rouge de l'avant et du revers
du grand sceau biface de Thibaud V appendues sur lacs de soie rouge
à un acte de mars 1257 (Arch. dép. Marne, 2 G 988, n° 1).

© Département de la Marne/Archives départementales.



Fig. 5 – Lettre initiale historiée au premier folio d'un recueil de chansons du dernier quart du XIII^e siècle figurant le comte de Champagne Thibaud IV comme roi de Navarre (Bibl. nat., fr., ms. 12615, fol. 1).

© Bibliothèque nationale de France.

Guillaume II (1247-1256) et Richard de Cornouailles (1257-1272) font usage de sceaux de 95 mm¹³. Par ses proportions, le second sceau de Thibaud V est en fait comparable aux grands sceaux bifaces des comtes de Toulouse¹⁴, eux-mêmes inspirés des grands sceaux bifaces anglais, en usage depuis Guillaume le Conquérant¹⁵, et dont la mode fut reprise à la fin du XII^e siècle par la plupart des chancelleries royales ibériques. De fait, il s'inscrit d'abord dans la continuité typologique de ceux de ses prédécesseurs et ancêtres, les rois Sanche VI (1150-1194) et Sanche VII (1194-1234), des diamètres de 80 à 85 mm¹⁶, mais d'une taille comparable aux autres modèles bifaces alors en usage dans la péninsule, ceux de Jacques I^{er} d'Aragon (117 mm en 1241) et d'Alphonse X de Castille (115 mm en 1255) notamment¹⁷. Or, par son style, ce sceau est également en rupture avec le type en service pendant les quatre premières années du règne et, au-delà, avec toutes les autres matrices comtales. La gravure fortement hiératique de l'effigie royale s'inscrit de façon évidente dans la tradition des grands sceaux royaux ibériques de la période, et notamment du grand modèle biface d'Alphonse le Sage qui lui est strictement contemporain¹⁸ : même proportions équilibrées du couple cavalier/monture occupant l'ensemble du champ et débordant sur la légende,

13. Arch. nat., sc/D 10889 (Guillaume II de Hollande) et D 10890 (Richard de Cornouailles).

14. Le comte Raymond VI fait graver une matrice de grand sceau de 100 mm à l'occasion de son mariage avec Éléonore d'Aragon en janvier 1204 (Laurent Macé, *La majesté et la croix. Les sceaux de la maison des comtes de Toulouse (XII^e-XIII^e siècle)*, Toulouse, 2018, p. 40-41 et note 103).

15. Depuis le début du règne de Richard Cœur de Lion, en juillet 1189, les dimensions des grands sceaux royaux anglais atteignent 100 mm de diamètre (Arch. nat., sc/D 10007 ; Adrian Ailes, « Governmental seals of Richard I », dans Philipp Shofield (éd.), *Seals and their context in the Middle Ages*, Oxford, 2015, p. 101-110).

16. Faustino Menéndez Pidal de Navascués, Mikel Ramos Aguirre et Esperanza Ochoa de Olza Eguiraun, *Sellos medievales de Navarra. Estudio y corpus descriptivo*, Pampelune, 1995, p. 37-44 et 1/2 (Sanche VI, 1189-1193), 1/3 (Sanche VI, 1196-1214) et 1/4 (Sanche VI, 1225). Voir aussi : F. Menéndez Pidal, « Los primeros sellos reales de Navarra », *Anuario de Estudios Medievales*, t. 17, 1987, p. 75-85.

17. Jacques I^{er}, roi d'Aragon et comte de Barcelone : Arch. nat., sc/D 11222-11222^{bis} (1226, 90 mm), D 11223-11223^{bis} (1241, 117 mm) et D 11225-11225^{bis} (1262, 115 mm). Alphonse X, roi de Castille et de León : Arch. nat., sc/D 11247-11247^{bis} (1255, 115 mm).

18. Concernant la sigillographie des rois de Castille et plus particulièrement celle d'Alphonse X le Sage, voir notamment : Juan Menéndez Pidal, *Catálogo. I. Sellos españoles de la Edad Media*, Archivo Historico Nacional, Sección de Sigilografía, Madrid, 1921 ; Araceli Guglieri Navarro, *Catálogo de sellos de la sección de Sigilografía del Archivo Histórico Nacional. I. Sellos Reales y II Sellos eclesiásticos*, Madrid, 1974 ; Carolina Velasco Rey, *Los sellos reales del archivo de la catedral de León. Catálogo. Siglos XII y XIII*, Universidad de León, Área de Publicaciones, 2017.

belle élégance générale caractérisée par un graphisme stylisé, presque abstrait, relief plus accentué que sur les matrices champenoises, traitement comparable de la légende avec de grandes lettres scandées par une ponctuation sous la forme de trois points, présence du heaume couronné. Le revers armorié semble lui aussi faire écho à celui du roi de Castille. Certes, l'écu, légèrement concave, conserve les proportions et la forme triangulaire légèrement allongée vers la pointe caractéristiques des usages français et anglais observables depuis le milieu du XIII^e siècle. Mais il reçoit des motifs ornementaux jusque-là absents des contre-sceaux comtaux, des rinceaux au-dessus du chef, et surtout les premiers supports héraldiques que constituent ces deux lions appuyés sur le grènetis intérieur de la légende, la tête contournée vers l'écu. La représentation presque naturaliste de ces animaux, au corps allongé, aux oreilles arrondies et pourvus d'une longue crinière s'étendant sur les épaules et la poitrine, tranche avec le graphisme extrêmement stylisé des lions de l'héraldique française à la même date et constitue là aussi un argument supplémentaire en faveur d'une gravure ibérique. Quelques différences notables néanmoins sont à signaler avec le grand sceau royal castillan comme la direction du couple cavalier/monture, de profil à droite chez Thibaud V dans la tradition des sceaux comtaux champenois, l'absence des intailles qui, sur le sceau biface d'Alphonse X, marquaient les quatre points cardinaux de la légende de l'avvers et du revers, ou encore le traitement des mouvements des tissus plus souple sur le sceau navarrais, perceptible avec le drapé de la housse du cheval.

Les remarques qui précèdent permettent dès lors d'envisager comme une hypothèse possible la commande de cette double matrice à un artiste navarrais, peut-être même castillan. L'état des sources permet de situer leur réalisation entre le 6 décembre 1255, date de la dernière empreinte du premier grand sceau apposée à un acte navarrais, et le mois de mars 1257 lorsque le souverain, présent en Champagne au moins depuis le mois de janvier, valide l'acte rémois cité plus haut¹⁹. Le jeune prince, qui réside davantage en Navarre qu'en Champagne avant sa majorité féodale, s'y trouve encore en février 1256²⁰. Mais le 26 juin, Thibaud est en Champagne et vidime avec sa mère la charte que le duc Ferri III de Lorraine a attribuée aux habitants de Neufchâteau²¹. Il ne

19. Arch. gén. de Navarre, *Section des comptes*, caj. 3, n. 1 (6 décembre 1255) ; Arch. dép. Marne, 2 G 988, n° 1 (mars 1257).

20. M. R. García Arancón, *Teobaldo II de Navarra*, p. 53.

21. H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. 5, Paris, 1863, n° 3093.

retournera plus à Pampelune avant le mois de novembre 1257 et n'y fera désormais que quelques séjours²² : printemps 1258, années 1264 et 1266, juin-octobre 1269²³. Le postulat d'une gravure ibérique permet donc de placer celle-ci entre décembre 1255 et février 1256. À qui faut-il en attribuer la paternité ? L'office de chancelier, honorifique en Navarre, est vacant jusqu'à son exercice éphémère par l'évêque de Calahorra, Bibiano, en 1264. Reste le gouverneur de Navarre, Geoffroi de Bourlémont, en poste entre 1255 et 1257, et le roi lui-même, soutenu par ses légistes.

À la différence de son père qui hérita du royaume pyrénéen en avril 1234, Thibaud V est né roi de Navarre. Il y est Teobaldo II et ce titre royal, longtemps convoité dans la maison de Blois-Champagne²⁴, le place sinon sur le même plan que son beau-père Louis IX, au moins au-dessus de tous les autres princes territoriaux français. La commande de ce grand sceau royal à la fin de la minorité de Thibaud V et alors que celui-ci négocie auprès de Rome le privilège d'être sacré, figurant le souverain coiffé d'un heaume couronné, participe de la construction d'un discours symbolique global destiné à affirmer la nature royale du pouvoir navarrais. Le premier couronnement de Thibaud, peu avant ses 18 ans, avait eu lieu à Pampelune le 27 novembre 1253 et n'avait pas laissé un bon souvenir. Dans une conjoncture difficile marquée par les tensions avec la noblesse locale qui lui demandait de se soumettre aux *fueros*, le jeune roi avait été hissé par celle-ci sur le pavois selon le rite antique. En obtenant d'Alexandre IV (1254-1261), pour lui et ses successeurs, l'introduction de l'onction royale selon le rituel français²⁵, Thibaud ne tient plus son pouvoir des hommes mais directement de Dieu : oint au moyen du saint chrême sur la tête, les épaules et les bras, le souverain navarrais est transformé par le sacre et devient, grâce au souffle de l'Esprit Saint, un nouveau roi David : *Nam etsi differat principis unctio a pontificis unctione, quia in capite pontifex ungitur, princeps autem in brachio sive humero vel in armo, in quibus principatus*

22. Roi pendant 17 ans, Thibaud V ne séjourne en Navarre qu'à cinq reprises, le cumul équivalant à peine à quatre années.

23. M. R. García Arancón, *Teobaldo II de Navarra*, p. 53.

24. Le rêve royal des Thibaudiens, initié en 1135 par le comte Thibaud II après la disparition d'Henri I^{er} Beauclerc, avait été réalisé en 1192 par Henri II, éphémère roi de Jérusalem qui refusa pourtant d'en porter le titre.

25. En 1204, Innocent III avait tenté, en vain, de réserver l'huile des catéchumènes aux sacres royaux et le saint chrême à celui des évêques, de même qu'il souhaitait limiter l'onction royale aux épaules et au bras et non sur la tête et les mains comme pour les évêques (Patrick Demouy, *Le sacre du roi*, Paris, 2016, p. 45).

*congrue designatur, quia etiam illius caput consecratur chrismate, brachium vero istius oleo delinitur, vehemens tamen est et in ipsis regibus hujus efficacia sacramenti, quoniam inuncto Saule insiliit spiritus Domini super eum et in virum alterum est mutatus, et in David, unctione suscepta, spiritus Dominus est directus*²⁶. Loin de la portée symbolique du sacre de Reims, la cérémonie, qui se tient dans la cathédrale de Pampelune le 5 novembre 1257 sous la présidence de l'évêque Pedro Jiménez de Gazólaz (1241-1266), permet à la dynastie champenoise de revendiquer désormais une autorité d'ordre théocratique, fondée sur la théologie paulinienne (*Non est enim potestas nisi a Deo*)²⁷, qui n'est plus seulement inscrite dans la légende de ses sceaux ou dans la suscription de ses actes. Mais si l'introduction du rite de l'onction royale résonne en écho à la cérémonie rémoise, il n'est pas question pour le gendre de saint Louis de retenir le type de majesté capétien²⁸. D'abord parce que celui-ci n'appartient pas à la tradition du sceau royal navarrais, mais surtout parce que la volonté du roi de Navarre doit à mon sens être avant tout analysée à l'aune d'une ambition supérieure. Conçu comme un outil de glorification et de légitimation du pouvoir royal, le choix du grand sceau biface de Thibaud V est tout à la fois une réponse aux tentatives de contrôle de son autorité par la noblesse navarraise et aux désirs expansionnistes castillans qui ont empoisonné sa minorité. Au-delà, la confirmation de l'origine divine du ministère royal navarrais, obtenue du pape pendant le grand interrègne, a possiblement permis, un temps, de repositionner Thibaud, descendant des Carolingiens²⁹, comme un candidat

26. Bulle adressée à l'évêque de Pampelune (Viterbe, 3 novembre 1257). *Les registres d'Alexandre IV. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican*, par Charles Bourel de la Roncière, Joseph de Loye, Pierre de Cenival et Auguste Coulon, Paris, 3 vol., 1902-1959, n° 2285, p. 704. Voir : Béatrice Leroy, *Le royaume de Navarre. Les hommes et le pouvoir (XIII^e-XV^e siècles)*, Biarritz, 1995, p. 20 ; Adeline Rucquoi, *Histoire médiévale de la péninsule ibérique*, Paris, 1993, p. 236.

27. Saint Paul, *Romains*, XIII, 1-7.

28. Ainsi que l'a récemment établi Laurent Macé à propos des sceaux des comtes de Toulouse, il n'est pas établi que l'usage de l'*imago maiestatis* par les princes territoriaux ait été perçu comme une offense ou un sacrilège à l'égard de la majesté capétienne (L. Macé, *op. cit.*, p. 151-194, plus spécialement aux p. 151-159).

29. Depuis la fin du XII^e siècle, les comtes de Champagne, qui peuvent alors prétendre au trône de France en cas d'absence d'héritier mâle, mettent également en avant leur ascendance carolingienne au moment où surgit la prophétie du *Reditus regni ad stirpem Karoli Magni* (Michel Bur, « Capétiens et Thibaudiens autour de 1198. Neveux ou cousins ? », dans *Art et architecture à Melun au Moyen Âge (Colloque de Melun, 1998)*, Paris, 2000, p. 29-39 [rééd. *La Champagne médiévale*, 2005, p. 97-108, à la p. 104] ; Baudin, p. 264).

potentiel pour le titre impérial auquel concourrait Alphonse X depuis la mort de Guillaume de Hollande le 28 janvier 1256³⁰ et alors même que le roi de Castille n'avait pas reçu l'onction sacrée³¹. En cela la gravure ibérique du grand sceau d'apparat de Thibaud V, considérée selon un bornage chronologique restreint, apparaît comme l'expression graphique parfaite et synthétique des nouvelles aspirations du roi de Navarre.

Le choix d'une couleur emblématique

En usage jusqu'à la mort de Thibaud V le 4 décembre 1270³², soit durant treize années, ce sceau est particulièrement bien documenté puisque pas moins de 95 exemplaires en sont conservés. Pour autant, à l'exception notoire de la première marque connue, celle justement de mars 1257 citée précédemment, toutes les autres impressions sont extrêmement fragmentaires, la plupart du temps obérées de la légende. Conséquences éventuelles des dimensions exceptionnelles de ce sceau, le poids de la cire pendant au bas des actes rendant difficile le transport, la manipulation et, au final la conservation, dans la longue durée, des actes royaux.

Un autre constat tient à la couleur de ces marques où prédomine, sans aucune autre forme de concurrence, la cire rouge³³. Le règne de Thibaud V inaugure en effet une période au cours de laquelle les chancelleries de Navarre et de Champagne appliquent de concert le choix de revêtir la couleur des marques royales d'une dimension symbolique qui se poursuivra sous le règne d'Henri III (1270-1274)³⁴. La domination sans partage du rouge manifeste *a contrario* l'absence de règles

30. Alphonse de Castille revendique ses origines germaniques par sa mère Béatrice, fille de Philippe de Souabe (1198-1208). La double élection de janvier 1257 sera finalement favorable à Richard de Cornouailles (Francis Rapp, *Le Saint-Empire romain germanique*, Paris, 2000, p. 221-222).

31. La cérémonie du sacre est inconnue des rois de Castille qui, à l'exception d'Alphonse XI en 1332, ne l'ont jamais considérée comme nécessaire pour asseoir leur autorité (Teofil F. Ruiz, « Une royauté sans sacre : la monarchie castillane au bas Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 39^e année, n° 3, 1984, p. 429-453 [https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1984_num_39_3_283070] (consulté le 29 janvier 2019)).

32. La dernière empreinte documentée valide un acte du 24 juin 1270 (Arch. nat., J 208, n° 6).

33. Baudin, p. 219-223.

34. Treize empreintes du grand sceau du comte de Champagne Henri III, toutes de cire rouge ou recouvertes d'un vernis rouge, sont recensées à ce jour (Baudin, n° 19-19^{bis}).

diplomatiques pour la validation des actes, à l'image de ce qui existe depuis la fin du XII^e siècle dans les cours de France et d'Angleterre : tous les actes de Thibaud V et d'Henri III, validés des sceaux *ante susceptum*, du sceau du secret ou des grands sceaux portent, à de très rares exceptions, une marque de cire rouge obtenue à partir d'adjonction d'oxyde de plomb (minium) et, plus rarement, de sulfure de mercure (cinabre) ou des mélanges associant ces deux composants³⁵. Et encore faut-il inclure dans les sept galettes d'une autre couleur, sur un ensemble de 117 sceaux recensés entre 1257 et 1274, les cinq de cire jaune qui ont été recouvertes d'un vernis rouge. Restent deux empreintes. La première, de cire rouge recouverte d'un vernis vert foncé, apposée à un acte de Thibaud V de 1263 en faveur du chapitre Saint-Étienne de Châlons³⁶. Le vernis pourrait avoir été posé ultérieurement par un chanoine de la cathédrale soucieux d'embellir ou de protéger l'une des plus belles pièces du chartrier canonial³⁷. L'autre, de cire verte sur lacs de soie rouge et verte, valide un acte d'Henri III de juin 1271 faisant aveu et dénombrement à Philippe III le Hardi³⁸. Donnée à Paris, cette charte répond aux règles codifiées de la chancellerie royale française, où elle a été mise en forme, l'empreinte verte sur lacs de soie rouge et verte validant un engagement féodal important dont les deux parties connaissaient le caractère perpétuel.

Cette faveur du rouge pour le scellement des actes par les chancelleries de Navarre et de Champagne à partir de 1256 ou 1257 est concomitante de l'adoption du nouveau grand sceau royal de Thibaud V. Comme presque toujours dans la symbolique médiévale, le choix du rouge comme couleur emblématique est polysémique et sa lecture multiple.

35. L'étude spectrométrique menée en 2006 par Anne Genachte-Le Bail à partir, notamment, d'une sélection de neuf empreintes du grand sceau royal de Thibaud V a montré que ces cires, teintées dans la masse, offraient des textures homogènes (*Études spectrométriques de sceaux en cire des XII^e et XIII^e siècles des comtes de Champagne*, Master 2 « Sciences et technologies » de l'Université Bordeaux 1, mention « Physique », spécialité « Méthodes physiques appliquées au patrimoine culturel », juin 2006, 114 p.). Contrairement à une première hypothèse (Baudin, p. 215-216), le cinabre est très peu présent dans la composition de ces empreintes, malgré la proximité des gisements espagnols de ce pigment naturel très onéreux et très prisé des peintres enlumineurs.

36. Arch. dép. Marne, G 615.

37. Une remarque similaire avait été faite sur 21 sceaux du chartrier de Trois-Fontaines apposés au cours des années 1146-1271 (A. Baudin, *Inventaire sigillographique du chartrier de l'abbaye de Trois-Fontaines (1117-1500)*, mémoire de DEA, 2 vol. et 1 cédérom, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2002, t. 1, p. 63-64).

38. Arch. nat., J 199, n° 31.

C'est d'abord la couleur préférée du VI^e au XIV^e siècle³⁹ et, dès ses premières utilisations dans le scellement des actes, dans la seconde moitié du XII^e siècle, les chancelleries des grandes principautés territoriales la préfèrent à toute autre couleur. Mais le rouge du sceau de Thibaud est aussi héraldique. Cette couleur (*de gueules*) est la première du blason entre le milieu du XII^e et le début du XIV^e siècle⁴⁰ et la principale des armoiries du royaume de Navarre adoptées sous le règne de Thibaud IV⁴¹. Son association avec l'écu navarrais, présent à l'avant du grand sceau royal sur le bouclier et le caparaçon du cheval, accroît la dimension symbolique de l'empreinte sigillaire du souverain pyrénéen, tout en lui conférant une identification visuelle forte la distinguant aisément du grand sceau de majesté de cire verte du roi de France. L'utilisation systématique de la cire rouge cesse d'ailleurs brutalement à partir du règne de Jeanne de Navarre, laquelle, mariée à Philippe le Bel et délivrant tous ses actes de France, adopte les usages sigillaires capétiens.

Mais une seconde lecture du choix du rouge paraît devoir être mise en regard des ambitions politiques de Thibaud V. Dotée d'une forte puissance symbolique, la couleur pourpre est associée depuis l'Antiquité au pouvoir, au sacré, à l'idée de justice et à la solennité⁴². À l'époque romaine, le rouge, à la fois la couleur de la guerre et de l'empire, participe de toutes les victoires. L'empereur carolingien, cohéritier des empereurs de Rome avec celui de Byzance, revêt la pourpre et c'est porteur d'une chlamyde rouge que Charlemagne se présente devant le pape lors de son couronnement à la Noël 800⁴³. Au Moyen Âge central, la symbolique chrétienne issue des Pères de l'Église voit dans le rouge

39. M. Pastoreau, *Rouge. Histoire d'une couleur*, Paris, 2016, p. 57-93.

40. Les statistiques effectuées pour cette période par Michel Pastoreau montrent que 60 % des armoiries aristocratiques de l'Occident médiéval ont alors le rouge pour couleur principale (M. Pastoreau, *Rouge. Op. cit.*, p. 74).

41. Les travaux de Faustino Menéndez Pidal et d'Hervé Pinoteau ont montré que les armes de Navarre ont probablement été créées à l'occasion de la confection du troisième sceau de Thibaud IV de Champagne vers le milieu de l'année 1234 ou peu après (F. Menéndez Pidal de Navascués, « Sellos, signos y emblemas de los reyes de Navarra, desde el Restaurador a los Teobaldos », *Primer Congreso General de Historia de Navarra*, t. 3, Pampelune, 1988, p. 105-116 ; F. Menéndez Pidal et J. Martínez de Aguirre, *El escudo de armas de Navarra*, Pampelune, 2000 ; H. Pinoteau « Les armes de Navarre au nord des Pyrénées et quelques considérations annexes », *Annales de la Real academia matritense de heráldica y genealogía. Homenaje a Don Faustino Menéndez Pidal*, n° 8-2, 2004, p. 893 et *La symbolique royale française (V^e-XVIII^e siècles)*, La Roche-Rigault, 2004, p. 492). Voir aussi : Baudin, p. 267-270.

42. M. Pastoreau, *Rouge. Op. cit.*, p. 69-73.

43. *Ibid.*, p. 71.

feu une marque de l'intervention de Dieu, du souffle de l'Esprit Saint⁴⁴. À l'exception notable du Capétien, de nombreux rois de l'Europe féodale reçoivent un vêtement rouge lors de leur couronnement, en Angleterre, en Écosse, en Sicile, en Pologne et dans la péninsule ibérique. Il existe donc une forte présomption pour que Thibaud ait revêtu un manteau de couleur pourpre lors de son couronnement en 1253 puis de son sacre quatre ans plus tard. Et qu'il ait vu dans le choix de cette couleur un moyen de solenniser les marques du grand sceau royal navarrais dans le contexte de la course au trône impérial me paraît aussi devoir être posé comme hypothèse. Bien que passagère, cette mode appliquée par les chancelleries de Thibaud V à Pampelune comme à Troyes peut avoir influencé d'autres bureaux d'écriture de la péninsule ibérique, à l'image de celui du roi d'Aragon qui paraît l'adopter sous le règne de Jacques II en 1292⁴⁵. Plus tard, l'administration de Frédéric III de Habsbourg (1440-1493) optera définitivement pour cette couleur dans le scellement des diplômes impériaux aux côtés de la bulle d'or⁴⁶, alors que la cire rouge domine la diplomatie occidentale de la fin du Moyen Âge.

Des armoiries venues du Ciel ou le premier exemple d'un ange héraldique

En 1257, Jean Chrétien, prévôt de Bar-sur-Aube, appose son sceau à un acte de la juridiction gracieuse. On y voit, descendant du ciel, un ange venir toucher le chef d'un écu parti de Champagne et de Navarre et posant sa main sur les armes du royaume⁴⁷ [fig. 3]. Cette représentation sigillaire particulièrement originale constitue un exemple d'une singulière précocité dont il convient de reprendre l'analyse à l'aune des lignes qui précèdent.

Jean Chrétien est en fonction à Bar-sur-Aube, l'une des trente-sept prévôtés du comté de Champagne et de Brie qui relève elle-même du bailliage du même nom⁴⁸. En poste au plus tard depuis 1241, le prévôt intervient régulièrement aux côtés du doyen de la chrétienté ou du maire

44. *Ibid.*, p. 61.

45. F. Menéndez Pidal de Navascués, *et alii*, *Sellos medievales de Navarra*, p. 47-48.

46. Hubert Collin, *Lotharingia I : Sceaux de l'histoire de Lorraine*, Nancy, 1988, p. 26-27 et p. 55.

47. Arch. dép. Aube, 3 H 4043 et Arch. nat., sc/Ch 992 ; Baudin, n° 153.

48. Auguste Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361)*, 3 vol., Paris, 1901-1914, t. 1 : *Les fiefs*, p. 25-26.



Fig. 3 – Moulage du sceau de fonction de Jean Chrétien, prévôt de Bar-sur-Aube (novembre 1257). Arch. nat., sc/Ch 992.
© Archives nationales, Pôle Images.

de la commune pour valider sous son sceau des donations ou des contrats de vente ou d'échanges entre particuliers. Alors qu'au milieu du XIII^e siècle l'administration comtale n'a pas encore imposé le recours à un sceau de juridiction conférant une valeur authentique à ces contrats, Jean Chrétien use, comme les autres prévôts champenois, d'un sceau de fonction⁴⁹. Une première matrice, documentée par trois empreintes de 1241, 1246 et 1247, figure un château à trois tours⁵⁰, un *topos* récurrent de la plupart de ces sceaux emblématisant le château où se tiennent les assises prévôtales. En 1265-1266, le même Chrétien emploiera une troisième matrice figurant l'écu parti de Champagne et de Navarre soutenu par deux bars, les emblèmes parlant de la commune⁵¹. Dans l'intervalle, le prévôt de Bar-sur-Aube utilise un sceau, connu par cette empreinte unique apposée, aux côtés de celle du maire, à un acte du mois de novembre 1257 notifiant la vente par Henri Chardoisel, de Bar-sur-Aube, et ses filles, d'une vigne aux moniales cisterciennes du Val-des-Vignes⁵². Les raisons de ces renouvellements fréquents, observables ailleurs en Champagne, ne sont pas connues. Une explication peut être

49. Baudin, p. 431-436 et p. 471-500.

50. Arch. nat., sc/Ch 988 ; Baudin, n° 152.

51. Ce sceau est connu par dix empreintes apposées entre juin 1265 et juillet 1266 (Arch. nat., sc/Ch 844, Ch 993 et D 5176 ; Baudin, n° 154).

52. Arch. dép. Aube, 3 H 4043.

recherchée dans le caractère temporaire des offices publics. Choisis par le prince et son administration, les baillis, les prévôts ou les maires exercent leur charge à tour de rôle, passant parfois même de l'une à l'autre avant de revenir à leur fonction initiale. Ces interruptions engagent alors l'officier à dénoncer son ancienne matrice, parfois cancellée, et à en acquérir une nouvelle dont l'utilisation permet de sécuriser les actes validés au cours de ce nouvel exercice. Il est impossible de connaître la date de la commande du deuxième sceau de Jean Chrétien sinon qu'elle eut lieu entre 1247 et 1257. Mais, en considérant l'éventualité d'une interruption par Jean Chrétien de l'exercice de sa charge pendant quelques années, la confection de la matrice peut être décalée à la décennie 1250.

Bien qu'aucun élément déterminant ne permette de rapprocher la gravure de la matrice de Jean Chrétien de celle du grand sceau biface de Thibaud V ni de la cérémonie de son sacre, la coïncidence entre la date du document baralbin et celle de l'onction de Pampelune le 5 du même mois de novembre 1257 interpelle. La représentation de l'ange tenant des armoiries appartient au répertoire héraldique de la fin du Moyen Âge, né au début de la guerre de Cent Ans et agrégé au système emblématique progressivement mis en place pour légitimer l'essence divine des dynasties valois et plantagenêt⁵³. L'exploitation politique du patronage angélique, apparue dans *La Chanson des Saisnes* de Jean Bodel d'Arras (dernier tiers du XII^e siècle), développée dans le poème de *La belle Hélène de Constantinople* daté par Hervé Pinoteau des environs de l'année 1262, prend finalement forme à partir du règne de Philippe de Valois⁵⁴. En 1340, l'ange d'or de Philippe VI est la première

53. H. Pinoteau, *La symbolique royale française*, p. 464-470 ; Laurent Hablot, « Saint Michel, archétype d'un support héraldique signifiant : l'ange écuyer », dans Ch. Lauranzon-Rosas et M. de Framond (éd.), *Autour de l'archange saint Michel*, actes du colloque d'Aiguilhe et du Puy-en-Velay (16-17 octobre 2009), Le Puy-en-Velay, 2012, p. 265-278.

54. Le poème de *La belle Hélène de Constantinople*, connu par des manuscrits du XV^e siècle, décrit comment, alors que Clovis assiégeait Chartres, son écu à trois crapauds fut transformé en un écu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or. Sous le règne de Philippe VI, un poème latin reprend cette légende, l'écu de France étant cette fois apportée à Clotilde par un ange alors que Clovis combattait contre une armée païenne à Montjoie (H. Pinoteau, *La symbolique royale française*, p. 447-448 et note 162 ; Robert Bossuat, « Poème latin sur l'origine des fleurs de lis », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, 1940, t. 101, p. 80-101 ; Émile Roy, « Philippe le Bel et la légende des trois fleurs de lis », *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Tomas par ses élèves et ses amis*, Paris, 1927, p. 383-388).

émission monétaire à figurer le chef des armées célestes terrassant le dragon et tenant l'écu de France. Une vingtaine d'années plus tard, le Prince Noir, fils aîné d'Édouard III, arbore sur son sceau comme prince de Galles l'écu brisé d'Angleterre, tenu par un ange, les ailes déployées, qui constitue selon moi, dans l'état actuel des sources, l'une des plus anciennes références sigillaires de ce modèle⁵⁵. Sous les règnes de Charles V et de Charles VI, l'ange scutifère devient peu à peu un support héraldique largement partagé sur les sculptures⁵⁶, les manuscrits, les chartes ornées⁵⁷ et les sceaux, non seulement du souverain capétien mais également des princes des lis et de plusieurs lignages aristocratiques. En Navarre, ce modèle est adopté par le roi Charles III (1387-1425) pour son sceau ordonné en l'absence du grand et repris avec une grande régularité par les souverains, les membres de leur lignage et l'administration pyrénéenne tout au long du xv^e siècle⁵⁸.

Cet ange, identifié selon le camp politique à saint Michel ou à saint Georges, ne peut être confondu avec celui figurant sur le sceau de Jean Chrétien. Il ne s'agit pas ici d'un ange écuyer, un ange tenant d'écu à proprement parler, mais un messager céleste parmi d'autres, intermédiaire entre Dieu et les hommes, venu confirmer l'origine divine du pouvoir royal navarrais et souligner les relations privilégiées de la dynastie thibaudienne avec le Ciel. Ce premier témoignage sigillaire rend crédible l'hypothèse selon laquelle l'idée d'une origine céleste des armoiries est déjà bien en place peu après le milieu du xiii^e siècle et qu'elle est connue

55. Arch. nat., sc/D 10132. A. Baudin, « Marquer son territoire : sceaux et monnaies du roi d'Angleterre dans la Normandie occupée (1417-1449) », dans Nicolas Vernot (éd.), *L'héraldique de la guerre et de la paix*. Actes du 33^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique (Arras, 2-5 octobre 2018), à paraître.

56. Une clé de voûte de la salle du troisième étage du donjon de Vincennes, datée des premières années de la construction de ce château dans les dernières années du règne de Jean II le Bon (1361-1364), figure un ange tenant l'écu de Jeanne de Bourbon (Ch. de Mérindol, « L'œuvre de Jean le Bon dans le donjon de Vincennes », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, n° 64, 1994, p. 181-193).

57. L'initiale historiée d'un acte du règne de Charles V de juillet 1364 offre la première représentation du roi en majesté sur une charte, tandis que, dans l'angle supérieur gauche, deux anges portent une couronne fleuronée d'une main, que bénit Dieu le Père, l'autre posée sur une fleur de lis (Ghislain Brunel, *Images du pouvoir royal. Les chartes décorées des Archives nationales, xiii^e-xv^e siècles*, Paris, 2005, n° 16, p. 125-129).

58. Faustino Menéndez Pidal de Navascués, Mikel Ramos Aguirre et Esperanza Ochoa de Olza Eguiraun, *Sellos medievales de Navarra. Estudio y corpus descriptivo*, Pampelune, 1995, 1/84, p. 137.

du répertoire iconographique des artistes de cour. Pour autant, cette matrice soulève un certain nombre de questions. Elle constitue en effet un cas absolument unique au sein du corpus des sceaux administratifs contemporains de Champagne et de Navarre et même au-delà. À titre d'exemple, Viard du Donjon, prévôt de La Ferté-sur-Aube à la même date, use alors d'un modèle cynégétique représentant une meute de chiens attaquant un sanglier⁵⁹. Comment l'idée de cette représentation a-t-elle pu venir à l'esprit d'un commanditaire qui fait usage quelques années plus tôt du modèle extrêmement commun du château à trois tours et qui remplacera ce sceau, ensuite, par une autre matrice, également armoriée mais d'une plus grande sobriété stylistique ? En clair, ce sceau est-il l'œuvre d'un artisan champenois ou d'un artiste parisien ? Il n'est en effet pas illusoire d'imaginer que le tailleur de sceau ait gravité dans l'entourage du roi de Navarre, marié depuis 1255 à la fille de Louis IX et résidant régulièrement à la cour capétienne. Sûrement Jean Chrétien a-t-il aussi été séduit par l'iconographie originale d'une matrice taillée à l'avance et sur laquelle ne restait plus à l'artiste qu'à graver les armoiries thibaudiennes et la légende. Les modèles utilisés dans les années 1270 par les prévôts de Bar-sur-Aube Jean de Garilles, Jean de Monstier et Pierre de *Cletis*⁶⁰, d'un style très proche avec leur écu inscrit à l'intérieur d'un polylobe garni de fleurs de lis ou de trèfles, appartiennent de toute évidence à ces exemples de matrices d'inspiration « parisiennes » proposées en l'état au commanditaire. Pour contredire cette hypothèse, on objectera avec raison qu'en dépit de la qualité de l'objet destiné à un représentant du comte de Champagne, un artiste parisien n'aurait pas commis la maladresse de ciseler la matrice à l'envers, ce dont témoignent la relégation des armes de Navarre au 2 de l'écu et le dessin de la bande de Champagne placé en barre. De telles erreurs de réalisation ne sont pas rares mais sont souvent le signe d'un coup d'essai raté qui offre une autre explication à l'abandon de ce sceau que celle déjà énoncée.

Le corpus emblématique des rois de Navarre dans le troisième tiers du XIII^e siècle

L'ange apportant du Ciel l'écu du roi de Navarre constitue une preuve particulièrement précieuse. Car, exception faite de quelques

59. Arch. nat., sc/Ch 1049A et B (en usage entre 1257 et 1263) ; Baudin, n° 179.

60. Baudin, n°s 159 (Jean de Garilles), 163-164 (Jean de Monstier) et 165 (Pierre de *Cletis*).

sceaux de fonction de baillis et prévôts champenois faisant apparaître l'écu parti, la documentation strictement contemporaine du règne est maigre. Certes, le matériau emblématique du prince n'est en rien comparable à ce qu'il sera après le renouvellement en profondeur que connaîtra au XIV^e siècle l'héraldique (tenants, cimiers, couronnes), les devises (mots, chiffres) et le portrait. Pour autant, cette mise en scène du pouvoir à laquelle le sceau participe était associée à d'autres vecteurs de communication politique dont rendaient compte l'ornementation des résidences princières, leurs sépultures⁶¹, les monnaies⁶², les manuscrits peints, les verrières, les sculptures d'églises et la multiplicité des objets du quotidien. On songe ici en premier lieu aux décors réalisés, que ce soit pour le « Séjour de Navarre », la résidence parisienne que Thibaud V acquiert en 1263 dans la censive de Saint-Germain-des-Prés, ou pour les autres palais et châteaux navarraux et champenois dont peu d'éléments ont été conservés⁶³. De cet appareil emblématique subsistent ainsi, dans l'architecture, une clé de voûte de l'église d'Estella dont il va être question bientôt, les chapiteaux peints de la cathédrale de Tudela représentant, accostés, l'écu parti de Navarre et de Champagne et l'écu de Navarre, ou ces verrières de la basilique Saint-Urbain de Troyes, datées de 1270, où les armes de Champagne et de Navarre alternent dans la bordure encadrant la représentation de prophètes et personnages de l'Ancien Testament⁶⁴. Des objets du quotidien comme cette vervele en bronze aux armes de Navarre trouvée à Troyes, dans le quartier de Preize

61. Sur cette question, lire les nombreux travaux de Xavier Dectot issus de sa thèse de l'École nationale des chartes (*La mort en Champagne. Étude de l'art funéraire aux XII^e et XIII^e siècles*, thèse E.N.C., Paris, 1998) et plus particulièrement sa synthèse : *Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique*, *Bulletin monumental*, t. 162-1, 2004, 62 p.

62. Les deniers de Thibaud V frappés en Navarre figurent au droit un château posé sur la lune (légende : TEOBALDO II : DE NAVARIE) et au revers une croix pattée (légende : TIOBALD'REX).

63. L'hôtel du roi de Navarre à Paris était situé rive gauche, le long de l'enceinte de Philippe Auguste, entre les actuels 45-53 rue Saint-André des Arts, 8-14 rue de l'Éperon et 14-18 rue du Jardinot (Valentine Weiss, *La demeure médiévale à Paris. Répertoire sélectif des principaux hôtels*, Paris, Archives nationales, 2012, p. 110-111). Des palais royaux navarraux subsistent les beaux vestiges de celui d'Estella, érigé au XII^e siècle dans le style roman, et celui de Pampelune, siège actuel des Archives générales de Navarre, profondément remanié à l'époque moderne.

64. Louis Grodecki, « Les vitraux de Saint-Urbain de Troyes », dans *Congrès archéologique de France* (Troyes, 113^e session, 1955), Orléans, 1957, p. 123-138. Cité dans *L'art du vitrail. L'Aube remarquable. Premier livret de l'exposition de préfiguration de la Cité du Vitrail*, Conseil général de l'Aube, juin 2013, p. 19-20.



Fig. 4 – Vervelle du XIII^e siècle aux armes de Navarre trouvée à Troyes en 2015, à l’occasion d’un sondage archéologique.

© Gilles Deborde, INRAP Grand Est.

qui coïncidait au XIII^e siècle avec un territoire de chasse comtal⁶⁵ [fig. 4] ou ces petits jetons lombards aux armes de Navarre et de Champagne venant rappeler la présence des marchands italiens aux foires de Troyes et de Provins dans le troisième quart du XIII^e siècle⁶⁶.

Au sein de ce modeste corpus, deux images attirent plus particulièrement l’attention car ils reproduisent l’un et l’autre un chevalier, en armes, monté sur un destrier galopant vers la droite, selon la représentation sigillaire classique du *miles* conservée par les Thibaudiens dans leur royaume.

65. Gilles Deborde (dir.), *Fréquentation et occupation depuis le Mésolithique moyen de la rive gauche d’un bras de la Seine, à l’origine de la Noue Robert à Troyes (Aube)*, rapport de fouille archéologique, INRAP Grand Est / SRA Champagne-Ardenne n° 7344, 2017. *Id.*, « L’impact des foires sur la topographie et l’économie urbaine à Troyes à partir de la fin du XI^e siècle », dans Jean-Marie Yante (éd.), *Foires et topographie urbaine au Moyen Âge*. Actes de la 1^{re} journée d’étude du Centre de recherches sur le commerce international médiéval/CRECIM (Troyes, Archives départementales de l’Aube, 21 octobre 2016), *La Vie en Champagne*, n° 95, juillet-septembre 2018, p. 7-13, à la p. 10.

66. Miguel Ibáñez Artica, « Jetones medievales con el escudo de Navarra », étude en ligne : [<http://numisarchives.blogspot.com/2014/08/jetones-medievales-con-el-escudo-de.html>] (consulté le 27 janvier 2019).

Le premier est une lettre initiale historiée au premier folio d'un recueil de chansons et de poèmes du dernier quart du XIII^e siècle conservé à la Bibliothèque nationale⁶⁷ [fig. 5]. Ce manuscrit, dont le commanditaire original n'est pas connu, provient de la collection du Maréchal de Noailles (1678-1766) et associe un chansonnier traditionnel comprenant le recueil des 55 pièces composées par Thibaud IV, en tête de la compilation, à des motets de trouvères artésiens et des chansons d'Adam de la Halle⁶⁸. À l'intérieur de l'initiale historiée, Thibaud IV, identifié dans la première ligne du texte (*Li rois de Navare fist ces chancons*) est représenté sous les traits d'un cavalier brandissant une épée de la main droite, la tête protégée par un heaume couronné surmonté d'un cimier au dragon, tenant un bouclier de la main gauche, présenté de face, aux armes de Navarre, le cheval recouvert d'une housse également aux armes. Cette évocation tardive du Chansonnier est extrêmement précieuse car elle apporte une double contribution à la connaissance de l'emblématique des rois de Navarre de la maison de Champagne, d'une part le cimier orné d'un dragon, qui constitue une attestation inédite à l'intérieur du matériau emblématique de la dynastie, d'autre part le port de la couronne sur le heaume, un détail inconnu des sceaux de Thibaud IV mais présent, cela a été dit, sur ceux de Thibaud V et Henri III.

Le second motif est une clé de voûte de la sacristie de l'église Santo Domingo d'Estella datée du règne de Thibaud V⁶⁹ [fig. 6]. On y voit, à l'intérieur d'un module circulaire porté par quatre personnages, un chevalier monté sur un cheval dépourvu de caparaçon et s'élançant vers la droite, la tête protégée par un heaume peut-être couronné, brandissant du poing droit une épée à large lame et tenant de la main gauche un écu, de face, semble-t-il chargé d'un rais d'escarboucle. Le fourreau de l'épée dépasse sous le ventre du cheval qui porte une selle dotée d'un troussesquin en forme de baquet, tandis que l'on distingue deux grosses étoiles dans le champ sous le corps de la monture et, peut-être, les astres solaire et lunaire de part et d'autre de la tête du cavalier. Le dessin de cette sculpture, dans une pierre calcaire, ressemble par bien des points à l'image gravée sur la matrice du sceau secret de Thibaud V documenté par quatre empreintes apposées à des actes de 1267 à 1270⁷⁰ [fig. 7]. Il s'agit d'un sceau rond d'un module de 50 mm figurant un type équestre

67. Bibl. nat., fr., ms. 12615, fol. 1 (anc. cote, Supplément français 184).

68. Voir la fiche descriptive du manuscrit numérisé : [https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc43802t] (consulté le 27 janvier 2019).

69. M. R. García Arancón, *Teobaldo II de Navarra*, p. 74.

70. Arch. nat., sc/D 11376, Ch 7 et Ro 36 ; Baudin, n° 16.



Fig. 6 – Clé de voûte de la sacristie de l'église Santo Domingo d'Estella (Navarre). © Estella Info, Javier Hermoso de Mendoza.



Fig. 7 – Moulage du sceau secret de Thibaud V (v. 1267-1270). Arch. nat., sc/D 11376. © Archives nationales, Pôle Images.

de guerre dont la légende, lacunaire, exprime à l'intérieur d'un grènetis, la nature diplomatique de la matrice : + SECRET(um) THEOB/ALDI D(e)I G[...]. Deux éléments, bien qu'assez peu lisibles sur l'effigie lapidaire, paraissent être différents du modèle sigillaire : le heaume, qui ne porte pas de couronne, et le bouclier, également vu de face mais chargé du parti traditionnel de Navarre et de Champagne présenté pour la première fois sur un sceau royal⁷¹. En revanche, la présence de plusieurs étoiles en forme de molettes dans le champ et notamment sous le ventre du cheval fait écho aux deux astres éponymes sculptés sur la clé de voûte d'Estella en référence à la légende qui fut à l'origine, au XI^e siècle, du nouveau nom de la cité⁷². Fondé par Thibaud V, le couvent des Dominicains d'Estella fut bâti entre 1260 et 1264 juste en face du palais royal qu'il desservait. Y retrouver la représentation en armes du souverain dans le décor de la sacristie n'a donc rien pour surprendre tout comme l'hypothèse que le sceau secret du roi, documenté tardivement mais qui put toutefois être mis en service dès le début du règne, ait servi de modèle au sculpteur⁷³.

Ces deux exemples empruntés à l'art de la peinture sur manuscrit et à la sculpture attesteraient alors la circulation des représentations sigillaires des rois de Navarre et la connaissance qu'en avaient les imagiers de la seconde moitié du XIII^e siècle.

* * *

Thibaud V meurt à Trapani le 4 décembre 1270, bientôt suivi par son épouse Isabelle, tous deux victimes de l'épidémie qui avait déjà emportée le roi de France le 25 août précédent et, avec eux, les espoirs

71. Depuis l'accession de Thibaud IV au trône de Navarre en 1234, l'emblème héraldique traditionnel des Thibaudiens était toujours reporté au contre-sceau.

72. Une légende rapporte qu'en 1085 des bergers alertés par une pluie d'étoiles découvrirent la statue de Notre-Dame-du-Puy. Le bourg primitif, connu à l'époque romaine sous le nom de Gebalda, prit alors le nom d'Estella (en castillan, *estrella* signifie l'étoile). La cité devint alors un passage obligé des pèlerins de Compostelle (José Goñi Gaztambide, *Historia eclesiástica de Estella. Tomo II. Las órdenes religiosas (1131-1990)*, Pampelune, 1990).

73. D'autres exemples de clés de voûte à motifs équestres d'inspiration sigillaire de la fin du XIII^e siècle sont attestés ailleurs en Navarre (église paroissiale de Miranda de Arga) et en Aragon (monastère de Veruela) : Faustino Menéndez Pidal, *Los sellos en nuestra historia*, Madrid, 2018, p. 145-146. À Miranda de Arga cependant, si la sculpture semble effectivement vouloir représenter le roi de Navarre, le sceau reproduit, dépourvu d'armoiries et de signes spécifiques, correspond davantage à un stéréotype qu'aux marques connues des rois Thibaud V et Henri III.

de la Chrétienté de reconquérir un jour la Ville Sainte⁷⁴. Selon une pratique funéraire qu'il est le premier à inaugurer au sein de la maison de Champagne, ses entrailles sont inhumées au couvent des Carmes de Trapani, tandis que le reste de sa dépouille, embaumée, est associée au cortège royal qui remonte vers Saint-Denis. Car le roi de Navarre, rompant avec les dernières volontés de ses ancêtres⁷⁵, avait doublement élu sépulture à Provins, la ville où il avait vu le jour trente-cinq ans plus tôt, offrant son corps au couvent des Cordelières du Mont-Sainte-Catherine et son cœur à l'église des Jacobins⁷⁶. Ainsi, la dernière heure venue, son renoncement à être inhumé dans la cathédrale de Pampelune, où reposait son père, exprime-t-il la piété d'un prince pour les ordres mendiants dont il avait fait l'expérience auprès de saint Louis.

Ce choix *in articulo mortis* ne doit pas faire oublier les efforts de revendication d'un pouvoir d'essence divine déployés par le jeune souverain, vraisemblablement soutenu par ses légistes, dans les premières années de son règne personnel. Avant même la cérémonie du sacre de novembre 1257, cette revendication s'accompagne de la construction d'un discours emblématique dont le grand sceau royal accomplit la synthèse. Ce modèle biface, probablement gravé au début de l'année 1256, s'inscrit pleinement dans la tradition des sceaux royaux ibériques et notamment de celui d'Alphonse X le Sage : le heaume couronné, les armoiries et la légende, que ponctue une formule de dévotion rappelant la nature théocratique de la royauté campano-navarraise, ainsi que le choix d'une couleur fortement identificatoire, placent désormais le souverain pyrénéen sur le même plan que la plupart des rois ibériques, et le comte de Champagne à un niveau supérieur à celui de tous les autres grands feudataires du Capétien. Associées au témoignage exceptionnel

74. Le couple meurt sans postérité, Thibaud à l'âge de 35 ans, Isabelle à 29 ans. Henri, troisième fils de Thibaud IV et de Marguerite de Bourbon né en 1244, titré comte de Rosnay et nommé vice-roi de Navarre le temps de la huitième croisade, hérite des domaines campano-navarraises de 1270 à sa mort en 1274.

75. Thibaud IV et Henri III, en tant que rois de Navarre, furent inhumés à la cathédrale de Pampelune. Henri I^{er} et Thibaud III avaient été enterrés dans la collégiale palatine Saint-Étienne de Troyes, instituée par le Libéral en 1157 et destinée à devenir la nécropole dynastique thibaudienne. Voir les travaux de X. Dectot cités *supra*, n. 56.

76. La tombe de Thibaud V fut ouverte en 1590 et les restes dispersés (Bibl. mun. Provins, ms. 242, *Cartulaire de Jeanne d'Allonville*, f^o 9, cité par X. Dectot, *Les tombeaux des comtes de Champagne*, p. 10). Le tombeau du cœur de Thibaud V, aujourd'hui conservé au Couvent des Cordelières de Provins, constitue avec la dalle funéraire de Blanche de Navarre au musée des Beaux-Arts de Châlons-en-Champagne, l'un des derniers vestiges des sépultures comtales (X. Dectot, *Les tombeaux des comtes de Champagne*, p. 14-19).

du sceau d'un prévôt de Bar-sur-Aube, strictement contemporain, la gravure de la double matrice et l'introduction du rite de l'onction royale doivent dès lors être replacées dans le contexte de la campagne pour le trône impérial engagée en janvier 1256 par plusieurs prétendants au rang desquels figure le roi de Castille. L'ascendance carolingienne du roi de Navarre, par ailleurs gendre de Louis IX, renforcée par la transformation de la nature de son *ministerium* à la faveur de la médiation pontificale, rendit sans doute légitime une candidature du thibaudien. Imprimé en trois dimensions et diffusé en de multiples exemplaires au bas des actes du quotidien comme de ceux les plus solennels, le grand sceau d'apparat de Thibaud V circule jusque dans le milieu des artistes et des artisans manifestant ainsi le statut, la conception du pouvoir royal et les espoirs d'un prince et de son lignage.

Arnaud Baudin est docteur en Histoire, chercheur associé au LAMOP (UMR 8589) et directeur adjoint des Archives et du patrimoine de l'Aube.